A VERSAILLES, IL Y A 150 ANS...

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

VERSAILLES, 5 MAI 1939.

Le 5 mai 1789, les Etats généraux se réunissaient à Versailles dans la salle des Menus plaisirs aujourd'hui disparue. Cent cinquante ans plus tard, jour pour jour, ce grand événement a été commémoré par une cérémonie qui s'est déroulée sur l'emplacement même où s'assemblèrent les trois ordres et où naquit la France moderne.

Grand événement, ce n'est pas assez dire ; événement essentiel, quel que soit le jugement qu'en définitive on porte sur lui. Car la réunion des Etats n'entraîna pas seulement le crépuscule de la monarchie absolue ; du 5 mai 1789 date l'unité française fondée sur le patriotisme de tous ses enfants égaux devant la loi. Les excès révolutionnaires, les périodes d'anarchie qui suivirent et qui sont si profondément haïssables ne pourront eux-mêmes faire oublier le grand souffle qui passa sur la révolution naissante, symbole de la liberté et de la dignité humaine qu'aujourd'hui encore des hommes sont prêts à défendre contre tous les despotismes.

Il est, certes, dommage que cette salle des Menus plaisirs ait disparu. Sous l'ancien régime, elle servait d'abri aux décors pour les représentations théâtrales données au château. On y mettait les cordes, échasses, les paumes, les appareils de gymnastique nécessaires aux « menus plaisirs » du roi et de la cour. Comme cette salle était trop exiguë pour recevoir les représentants des trois ordres, elle fut agrandie et aménagée en vue de sa destination nouvelle. Puis, lorsque, après les journées d'octobre, l'assemblée nationale émigra avec le roi de Versailles à Paris, la salle qui fut le berceau de la révolution, fut laissée à l'abandon et bientôt démolie. Sur son emplacement, il n'y a plus aujourd'hui qu'une cour de caserne. C'est donc dans ce cadre naturellement dépourvu d'apparat que se sont réunies aujourd'hui les personnalités officielles et leurs invités pour célébrer le 150e anniversaire de la révolution française.

Cent cinquante ans plus tard...

Ce lieu a reçu pour la circonstance une décoration sommaire. La porte donnant sur la rue des Etats-Généraux (autrefois rue des Chantiers), a été reconstituée dans l'état où elle se trouvait en 1789. La salle des Etats est délimitée par des estrades qui s'élèvent à l'endroit même où se trouvaient les tribunes du public. Elles sont ornées de drapeaux, de mâts à pic doré, de guirlandes vertes. Au fond du rectangle ainsi dessiné, la tribune que doivent occuper le président de la République et les membres du gouvernement est surmontée d'un grand écusson doré portant les lettres R.F. Au milieu, autour d'un terre-plein orné de cocardes tricolores, des parterres de guirlandes marquent les places qu'occupaient chacun des trois ordres. A l'entrée, face à la tribune officielle, des cartouches peints sur un portique représentent des faisceaux de licteurs et le bonnet phrygien.

Tout cela donne, il faut en convenir, une impression assez pauvre, nullement en rapport avec l'importance de l'événement commémoré.

Dans la tribune, voici que prennent place sur des fauteuils de soie rouge provenant du garde meubles, les membres du gouvernement.

La musique de l'armée de l'air joue la « Marseillaise ». Le Président de la République s'avance au centre de la tribune. Il est accompagné de M. André Magre, secrétaire général de la présidence, et du capitaine de vaisseau Krantz, de sa maison militaire. Il est reçu par M. Henry Haye, sénateur, maire de Versailles.

Aux côtés du chef de l'Etat, s'assoient à sa droite, M. Parjon, vice-président du Sénat, remplaçant M. Jeanneney, empêché; à sa gauche, M. Edouard Herriot, président de la Chambre des députés et président du Comité national de célébration du 150me anniversaire de la Révolution française.

Auprès d'eux, on remarque les membres du gouvernement groupés autour de M. Daladier, des sénateurs, notamment M. Millerand, des députés, des membres du corps diplomatique, le général Nollet, grand chancelier de la Légion d'honneur; les généraux Gamelin et Vuillemin, le vice-amiral Darlan, les membres du Conseil supérieur de la guerre, les historiens de la Révolution, notamment M. Lefèvre, professeur à la Sorbonne; Sagnac-Caron, directeur des Archives nationales; M. Roussy, recteur de l'Académie de Paris; Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque nationale, etc.

La musique de l'armée de l'air joue l'ouverture de « L'Ami de la maison », de Grétry; puis M. Henry Haye, au nom de la ville de Versailles, adresse ses vœux au président de la République et exalte l'exemple des grands acteurs de la Révolution qui mirent leur patrie au-dessus de tout.

Sur le terre-plein central, M. Debucourt, sociétaire de la Comédie Française, vient alors réciter le poème de Victor Hugo: « Créé en 1846 ».

M. Jean Zay, ministre de l'éducation nationale, retrace ensuite dans son discours les événements d'il y a cent cinquante ans.

Ce que fut la journée du 5 mai 1789

Tandis qu'il parle, on évoque dans ce cadre un peu mesquin cette grande journée du 5 mai 1789. Peu à peu, les oriflammes tricolores s'effacent à nos regards, les estrades hâtives s'estompent... Le cours du temps une fois remonté, on se trouve dans la salle des Menus plaisirs telle qu'elle était avec ses colonnes doriques, l'estrade un peu théâtrale qui en occupait le fond, ses tribunes, la lumière crue qui tombait d'une grande verrière, les riches tapis de la Savonnerie qui recouvraient le plancher.

On imagine l'entrée des députés: ceux du Tiers-Etat en habit noir et petit manteau de même couleur. On les avait fait entrer par la porte reconstituée aujourd'hui sur des chantiers, mais ils n'avaient pas été aussitôt admis dans la salle; on les avait fait stationner sous un hangar où ils s'impatientèrent. Lorsque le maître des cérémonies, M. de Dreux-Brezé, vint les chercher, ils le suivirent en murmurant. Le fond de la salle, face à l'estrade royale, leur avait été affecté. Ils constatèrent que les deux autres ordres étaient entrés par la porte principale, avenue de Paris. Cette différence de traitement ainsi que les costumes brillants de la noblesse et du clergé irritèrent les plébéians. Petits incidents, certes, mais qui bien souvent sont les plus gros de conséquences.

En regardant l'estrade royale — remplacée au cours de la cérémonie de vendredi par la tribune présidentielle — le clergé occupe le côté gauche de la salle. Les robes des cardinaux jettent parmi les robes noires de prêtres ordinaires l'éclat de leur pourpre. A droite, la noblesse avec les chapeaux empanachés, les manteaux aux teintes vives et brillantes.

Les secrétaires d'Etat sont réunis autour d'une table placée devant l'estrade royale. Dans celle-ci, un trône où va s'asseoir le roi à côté duquel un siège plus bas marque la place de la reine. Le fond de l'estrade est tapissé de fleurs de lys. Le dais qui le surmonte est d'un poids si lourd que l'architecte de la salle craint qu'il n'écrase ses montants.

Dans la salle des Etats, nouvelle attente. Les députés du Tiers qui s'étaient morfondus de 9 h. à 11 h. et demie sous leur hangar éprouvent une lassitude exaspérante. Ils retrouvent du moins leur enthousiasme pour acclamer M. Necker, qui fait son apparition.

Ce n'est qu'à une heure que les hérauts d'armes annoncent le roi. La salle debout l'acclame. Il s'assoit sur le trône ayant autour de lui, la reine Marie-Antoinette, la famille royale, les princes du sang, les pairs, les maréchaux de France et les grands officiers de l'Etat. Il ôte son chapeau à plumes pour saluer l'assemblée et s'en recouvre aussitôt. La noblesse alors l'imite. Les députés du Tiers — les députés des Communes comme on disait — en font autant mais leur hardiesse étonne. Cela jette un froid et la reine semble en être troublée.

Enfin, le roi se lève et prononce un bref discours :

« Messieurs, ce jour que mon cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé », dit-il.

Mais il ne parle pas de tous les sujets qui tiennent au cœur des députés. Malgré leurs applaudissements, ceux-ci sont désappointés.

Après le garde des Sceaux, M. Necker prend la parole qu'il va garder trois longues heures.

Son discours n'éclaircit point la situation. Les députés du Tiers se séparent perplexes, inquiets, et non sans se promettre mutuellement de ne pas abandonner l'œuvre de restauration nationale à laquelle ils ont été conviés...

Telle fut cette journée qui avait fait naître tant d'espérances... Aujourd'hui, à 150 ans de distance, on a peine à concevoir les pensées qui animaient ces hommes venus de toutes les provinces et qui pour la plupart ne demandaient qu'à travailler avec le roi au bonheur commun. Ils n'avaient pas toutes les qualités qu'il faut à des hommes d'Etat, ils ignoraient le maniement des hommes mais ils étaient riches d'illusions généreuses et de bonne volonté.

C'est cette attachante pensée d'autrefois que M. Jean Zay a évoqué en parlant de la salle des Menus Plaisirs, qui, dit-il, fut le berceau de la liberté.

Le « Chant du retour » de Méhul exécuté par la musique de l'armée de l'air, termina la première partie de cette commémoration.

Dans la galerie des Glaces

La seconde partie de la fête se déroula dans le cadre somptueux de la Galerie des Glaces. Entre les colonnes de marbre qui en forment le fond, une large draperie aux trois couleurs est disposée devant des torchères dorées provenant de Trianon et qui encadrent l'estrade officielle.

Toutes les personnalités qui avaient assisté à la cérémonie précédente se retrouvent dans le château du Grand Roi, sous les peintures allégoriques dédiées à sa gloire.

Après que la musique de la garde républicaine et les chœurs mixtes, sous la direction du commandant Pierre Dupont, eurent exécuté un hymne de Voltaire « Peuple, réveille-toi », dont la musique est de François-Joseph Gossec (1734-1829), M. Edouard Herriot prononça un discours qui fit applaudir le nom du président Roosevelt qui, dit-il, incarne les principes de liberté qui animèrent la révolution.

Le discours de M. Herriot

Le président de la Chambre commence par deux affirmations qui correspondent, croit-il, à la vérité.

D'abord, la Révolution de 1789 n'a pas tout créé en France :

« Siècle par siècle, province par province, les rois ont constitué l'unité territoriale de notre pays : ils ont brisé bien des résistances régionales, bien des prétentions féodales et, en imposant à toutes les volontés particulières, l'autorité sans réplique de leurs personnes ou de leurs agents, ils ont formé l'Etat ».

En second lieu, la Révolution n'est pas un bloc :

« Elle a commis des erreurs, des fautes; et pas encore ! Les haines mutuelles des hommes ont entravé le mouvement des idées. Robespierre a trop souvent consulté l'ombre irascible de Rousseau. L'exécution de Bailly ou de Lavoisier, quelle inutile barbarie ! ».

Mais, poursuit M. Herriot, « sous les réserves que l'impartialité commande, quelle grandeur ! Si la royauté avait réussi à centraliser, elle n'avait pas pu parvenir à unifier. L'unité nationale a été faite par la Révolution ».

C'est ce travail d'unification politique, économique, administratif et social que l'orateur analyse longuement, en montrant « que l'ensemble de l'œuvre apparaît comme une logique et robuste architecture, qui prend appui sur la philosophie que résume la Déclaration des Droits.

« La France ne laissera pas s'éteindre l'étincelle sacrée du 14 juillet et de Valmy », déclare le président de la République

M. Lebrun, parlant le dernier, a évoqué la naissance à Versailles du grand mouvement de libération humaine et d'affermissement de la nation d'où est sortie la France moderne.

La Révolution, a ajouté M. Lebrun, a associé les indigènes des colonies aux destinées de la métropole. Elle a révélé au monde entier la mission civilisatrice de la France ; enfin, elle a fait apparaître aux nations étrangères, le visage d'une France nouvelle, messagère de justice et de bonté, vers qui, aux heures graves, se tournent les regards et montent les pensées.

« Les 150 ans qui se sont écoulés depuis la Révolution ont assis le régime sur des bases inébranlables. La France et la République sont sorties de la grande guerre fortifiées et comme soudées l'une à l'autre. Une si noble tradition n'est pas près de s'interrompre.

« Que vingt-cinq ans après la Marne, a dit M. Lebrun en terminant, la nation, une et indivisible, soit de nouveau l'objet d'une menace ou d'une attaque ; que le sentiment de la Patrie en danger émeuve une fois encore les cœurs et les esprits français, et l'univers découvrirait que la flamme de la Révolution brûle plus que jamais en nous et qu'en l'âme de nos combattants, du plus élevé au plus humble, brûle toujours l'étincelle sacrée du 14 juillet et de Valmy ».

Un hymne à la victoire dont les paroles sont de Fliins et la musique de Cherubini et où M. Georges Thil, de l'Opéra, fit entendre sa voix chaude et mélodieuse, termina cette fête, la première des manifestations du cent-cinquantenaire de la révolution.

Le président de la République descend maintenant le grand escalier de marbre. Dans la cour du château, les Polytechniciens et les Saint-Cyriens rendent les honneurs. Ils forment une double haie compacte devant laquelle passent les voitures officielles.

Une réception à l'Hôtel Ville achève cette journée. Avant de présider la cérémonie de la Galerie des Glaces, M. Albert Lebrun avait visité rapidement l'exposition consacrée à Versailles, en 1789.

MICHEL SAINT ALBANT.

UN EXPOSÉ DE M. PAUL REYNAUD devant la commission des finances de la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Paris, 5 mai. — Aux termes du communiqué publié à l'issue de l'audition de M. Paul Reynaud par la Commission des finances, le ministre, répondant au questionnaire qui lui avait été adressé, a tout d'abord précisé que, seuls, la situation internationale et les besoins militaires ont motivé le recours à de nouveaux décrets-lois.

Les bénéfices des entreprises qui travaillent pour la défense nationale

En ce qui concerne la limitation des bénéfices des entreprises qui travaillent pour la défense nationale, le ministre a déclaré que les nouvelles dispositions ne doivent aboutir, en aucun cas, à un dégrèvement et que la taxation de ces bénéfices est actuellement sensiblement plus lourde qu'au début de la législature.

Le ministre des Finances a précisé que la limitation du bénéfice à 10 % n'exonère nullement les intéressés des autres taxes et impôts dont les principaux sont les suivants : impôt de 16 % sur les bénéfices industriels et commerciaux ; de 2 % pour la contribution nationale extraordinaire ; de 10 % sur les bénéfices résultant des heures supplémentaires ; de 4.32 % sur les bénéfices non-distribués aux actionnaires, sans compter les impôts cédulaires et l'impôt global sur le revenu ainsi que l'impôt sur les tantièmes d'administrateurs.

L'ensemble de tous ces impôts qui se surperposent peut atteindre 80 %, dans certains cas, du bénéfice laissé aux industriels travaillant pour la défense nationale, en sorte que ce bénéfice se trouve ramené en fait à 2 %.

Le ministre a annoncé qu'une Commission spéciale allait être chargée de réviser et de mettre au point le statut fiscal définitif des entreprises qui travaillent pour la défense nationale.

Les signes extérieurs de la fortune

Il a soutenu ensuite que les autres décrets fiscaux qui font appel à l'impôt indirect trouvent leur contre-partie dans diverses mesures qui renforcent le contrôle des impôts directs.

Ce résultat est obtenu par une réforme profonde de l'administration des contributions directes et par un système de taxation d'après les signes extérieurs.

A ce sujet, le ministre a précisé qu'il ne s'agit pas d'un impôt nouveau se substituant en quoi que ce soit à l'impôt global sur le revenu, mais uniquement d'une présomption de revenus d'après certains éléments du train de vie du contribuable.

La taxe d'armement

Passant à la taxe d'armement, le ministre a affirmé qu'il est faux qu'un impôt de cette nature à taux modéré et à assiette très large puisse paralyser la vie économique.

Sans nier que la nouvelle taxe puisse entraîner une légère hausse du coût de la vie, il a répété qu'il fallait choisir entre l'impôt et l'inflation monétaire.

En ce qui concerne la situation des changes et de la trésorerie, le ministre a déclaré que le fonds de stabilisation a accru ses réserves métalliques de 11 milliards entre le 1er novembre et le 1er février derniers et que, depuis cette époque, le courant est demeuré continuellement favorable et qu'il continue à l'être.

Un des effets du rapatriement des capitaux et de la confiance qu'inspire la monnaie française a été d'accroître, à la faveur d'une augmentation de la demande de billets, la circulation fiduciaire de la Banque de France.

Le gouvernement a décidé de dégager pour l'avenir le marché à court terme et réalisera deux opérations :

1° Emission de bons de la défense nationale à 3 ans, destinée à remplacer celle des bons à 2 ans ;

2° Emission d'un emprunt à long terme qui permettra de consolider une fraction importante de la dette flottante.

La Commission se réunira de nouveau le 10 mai, à 15 h.

L'exposé de M. Paul Reynaud a été chaleureusement applaudi par tous les commissaires qui, à la fin des déclarations du ministre des Finances, lui ont fait une véritable ovation.

Les commissaires ont décidé que l'exposé du ministre ne serait suivi d'aucune discussion.

Un père de sept enfants trouve la mort dans un accident de travail au lavoir des mines d'Aniche à Waziers

Au lavoir Coppée des mines d'Aniche, à Waziers, un wagonnier, M. Louis Bréda âgé de 52 ans, se trouvait placé sous le tablier d'un culbuteur, afin de mettre les rails de ce tablier au même niveau que celles fixées sur le sol, lorsqu'un autre ouvrier actionna le mécanisme qui commande la descente des wagons.

Aux cris poussés par M. Bréda, on s'empressa de relever le tablier et de porter secours au malheureux, qui avait déjà cessé de vivre. Un docteur appelé ne put que constater le décès.

M. Bréda était père de sept enfants.

La journée des Pères Blancs au Congrès eucharistique d'Alger

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Alger, 5 mai. — De l'envoyé spécial de l'Agence Havas :

C'est dans la cour du noviciat des Pères Blancs, près de Maison Carrée, à treize kilomètres à l'est d'Alger, où se trouve la maison mère et le noviciat des Missionnaires d'Afrique fondés en 1868 par le cardinal Lavigerie, qu'a été dite la messe pontificale en présence du légat.

C'est là que Mgr Birraux, évêque d'Ombi, et supérieur général des Pères Blancs, accueille l'archevêque de Paris entouré de tous ses fils.

Le légat s'informe du rayonnement actuel de la société. « Notre premier apostolat, répond Mgr Birraux, s'est exercé auprès des orphelins arabes secourus par Lavigerie pendant la famine de 1868.

» Il s'étend maintenant en Kabilie, au Sahara, en Afrique équatoriale et en Afrique occidentale. Vingt-quatre vicariats et préfectures apostoliques nous sont confiés. Sur tous ces points travaillent 867 religieux, 255 frères coadjuteurs, 676 prêtres, 110 frères indigènes et plus de 10.500 catéchistes. Le nombre des chrétiens de notre domaine spirituel atteint presque un million et demi ; les catéchumènes près de 400.000.

» Dans 8.854 écoles sont élevés 265.882 garçons et 171.750 filles. Cinq millions et demi de malades ont été soignés l'an passé. »

Après l'exécution du programme musical qui comporte notamment l'admirable cantique en arabe au Saint-Sacrement, le P. Henry Pineau monte en chaire et prononce un sermon sur l'œuvre de l'Eglise en terre africaine.

Dans sa conclusion, il dresse une sorte de tableau de l'Afrique eucharistique :

Avec 5.000 missionnaires européens, une armée noire de 78.000 catéchistes, 2.000 religieuses et 466 prêtres collaborent à l'extension du règne de Dieu. A l'heure actuelle, 6.800.000 indigènes sont chrétiens.

UNE DÉCLARATION DU CARDINAL VERDIER

« Jamais, je n'ai autant senti le cœur algérien battre à l'unisson du cœur de la France.

« J'étais déjà un patriote; je le suis plus encore si cela est possible après ce que j'ai vu ici... »

S. Em. le cardinal légat a présidé à la Maison mère des Pères Blancs, le déjeuner offert en l'honneur de tous les prélats présents au congrès eucharistique.

« J'ai dit, voici huit ans : Que la France est belle en Algérie ! », a déclaré le prélat. Je le répète et j'ajoute que jamais je n'ai autant senti le cœur algérien battre à l'unisson du cœur de la France. J'ai compris en recevant ceux qui ne pratiquent pas notre foi que leur cœur fraternisait avec le nôtre.

« C'est un spectacle qui réconforte et dont je conserverai un souvenir impérissable. Je n'ai pas été étonné de trouver ici le loyalisme le plus parfait.

« J'en porterai les échos dans la capitale et dans toute la France.

« J'étais déjà un patriote en venant en Algérie. Je le suis plus encore, si cela est possible, après ce que j'ai vu ici ».

La situation internationale

EN ANGLETERRE

La réponse britannique aux propositions soviétiques tendant à la formation d'une triple alliance va être adressée à Moscou

Londres, 5 mai. — « La réponse britannique aux propositions russes en vue de la formation d'une alliance contre l'agression, écrit le rédacteur diplomatique de la « Press Association », a reçu l'approbation définitive du Comité des affaires étrangères du cabinet, à sa réunion de vendredi à Downing Street, qui a duré une heure et demie.

« La réponse britannique sera envoyée presque immédiatement à sir William Seeds, ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou, pour être remise au gouvernement soviétique.

« Ce n'est qu'après réception des commentaires français sur les propositions soviétiques qu'une décision définitive a été prise sur les termes de la réponse anglaise.

« La Russie a suggéré la formation d'une alliance tripartite avec engagements militaires, tandis que la Grande-Bretagne et la France sont en faveur d'une déclaration promettant un aide immédiate en cas de nouvelle agression en Europe ».

Aucune nouvelle explication de la démission de M. Litvinov n'a été reçue à Londres, et l'on y estime donc toujours que les négociations anglo-russes ne seront vraisemblablement pas affectées par le changement apporté à la direction des affaires étrangères de Moscou.

« Les négociations avec l'U.R.S.S. se poursuivent », déclare M. Chamberlain aux Communes

Londres, 5 mai. — M. Attlee a demandé, vendredi matin, à la Chambre des Communes, au premier ministre, s'il avait quelque déclaration à faire sur les progrès des négociations qui se poursuivent actuellement avec la Russie.

« Ainsi que je l'ai déclaré mardi dernier, a répondu M. Chamberlain, des discussions et contre-propositions qui ont été émises se poursuivent toujours avec le gouvernement de l'U.R.S.S. et avec les autres gouvernement intéressés. Des échanges de vues concernant les propositions soviétiques ont eu lieu notamment avec le gouvernement français. Nous avons reçu, jeudi, une communication de ce dernier et nous espérons être à même de communiquer, à une date rapprochée, au gouvernement de Moscou une nouvelle expression des vues du gouvernement de Sa Majesté. »

Le député travailliste Noël Baker a demandé : Etant donné le caractère de la situation en Europe, et le fait que le gouvernement de Sa Majesté a accepté le principe d'une coopération militaire sur la plus large base possible, le gouvernement est-il décidé enfin, à accepter de coopérer avec le gouvernement soviétique ?

Le premier ministre a répondu : « Je ne puis accepter le point de vue de M. Baker, suivant lequel nous devrions renoncer à notre point de vue et accepter sans discuter celui de tout autre gouvernement. Nous devons protéger les intérêts du pays et avoir en vue le succès de la politique que nous suivons avec, je crois, l'approbation des membres de l'opposition et nous devons prendre en considération tous les facteurs du problème. »

M. William Gallacher, communiste, ayant demandé au premier ministre s'il avait l'intention d'entrer en contact personnel avec Staline, M. Chamberlain a demandé à son interlocuteur avec quelle personnalité il devait se mettre en rapports : « Les personnalités changent plutôt rapidement », a fait observer amèrement le premier ministre.

M. Markovitch se rendra à Londres après ses entretiens de Rome et de Paris

Londres, 5 mai. — M. Markovitch, ministre des affaires étrangères de Yougoslavie, a été invité à Londres par le gouvernement britannique, qui désire discuter avec lui les derniers développement de la situation internationale.

M. Markovitch, qui séjournera deux jours à Londres, arrivera aussitôt après les entretiens qu'il doit avoir à Rome et à Paris.

EN ITALIE

C'est à Milan que le comte Ciano et M. von Ribbentrop vont se rencontrer

Milan, 5 mai. — Les entretiens politiques Ciano-von Ribbentrop se dérouleront à Milan et non pas à la villa d'Este, comme il avait été prévu et comme l'annonce la presse du soir.

Il semble que ce changement de programme ait été décidé afin de permettre l'organisation de grandes manifestations populaires en l'honneur du ministre allemand et de l'axe.

Ce n'est que dimanche après-midi que M. von Ribbentrop et le comte Ciano se rendront ensemble à Côme, davantage dans un dessein de promenade que de conversations politiques.

M. von Ribbentrop arrivera à Milan samedi à 11 h. Le ministre des Affaires étrangères italien le recevra à sa descente du wagon-salon.

De toute évidence, les manifestations populaires de demain doivent constituer une réplique aux rumeurs qui ont circulé ces derniers jours à l'étranger, relativement à des démonstrations de caractère anti-allemand à Milan et dans le nord de l'Italie.

Les journaux exaltent de nouveau l'amitié et la solidarité italo-allemandes.

EN ALLEMAGNE

On dément la nouvelle de la visite du président du Sénat de Dantzig au chancelier Hitler

Berlin, 5 mai. — Une information allemande destinée à l'étranger affirme que la nouvelle suivant laquelle le président du Sénat dantzigois Greiser et le gauleiter de Dantzig Forter seraient arrivés vendredi après-midi à Berchtesgaden où ils auraient rendu visite au Führer et au ministre des Affaires étrangères du Reich, est dénuée de fondement.

Avant son départ pour l'Italie, M. von Ribbentrop est allé conférer avec M. Hitler à Berchtesgaden

Berlin, 5 mai. — Arrivé vendredi matin, à Munich, par le train, M. von Ribbentrop s'est immédiatement rendu en voiture à Berchtesgaden, où il s'entretiendra avec le Führer-chancelier avant son départ pour l'Italie. L'entretien portera également sur le conflit germano-polonais et le discours du colonel Beck.

EN YOUGOSLAVIE

L'accord serbo-croate sera-t-il ratifié ?

Belgrade, 5 mai. — Le bureau de presse de la Présidence du conseil dément formellement l'information du « Hrvatski Dnevnik » de Zagreb, organe du parti paysan croate, selon lequel la régence aurait repoussé l'accord Tsvetkovitch-Matchek du 27 avril.

— Deux avions de Villacoublay sont entrés en collision au-dessus de Trappes. L'un des pilotes est indemne, l'autre a été tué.

On ne peut pas se passer de transports !

Pour ravitailler en pain, Mantes et ses environs (66 communes)

57 boulangers ont une camionnette,
3 boulangers ont un cheval,
10, en ville, n'ont ni auto ni cheval.

Chaque camionnette fait en moyenne une tournée de 40 km. par jour.

Les camionnettes des 57 boulangers font par an 700.000 km. pour ravitailler en pain les 60 communes des environs de Mantes.

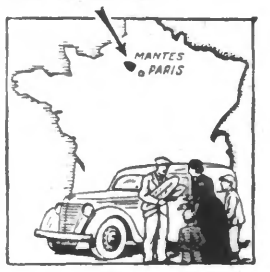

Imaginez le nombre de kilomètres que parcourent en France, pour vous servir, les boulangers, les bouchers, les épiciers, les représentants de commerce, les vétérinaires, les docteurs, etc..., etc...

Ce sont des millions de kilomètres parcourus !

POUR LES ÉLECTIONS EN HONGRIE

qui sont fixées aux 28 et 29 mai

la nouvelle loi sur le droit électoral des juifs entrera en application

Budapest, 5 mai. — Les nouvelles élections pour la Chambre sont fixées au 28 mai à Budapest et dans sept grands centres, ainsi que dans plusieurs comitats ; au 29 mai, dans la ville de Baja et dans dix-neuf comitats.

Le gouvernement vient de publier les modalités d'exécution de la nouvelle loi juive se rapportant au droit électoral. Toute personne inscrite sur le rôle considérée, aux termes de la présente loi comme juive, devra en faire la déclaration dans les huits jours à la commune où elle est inscrite. Des comités centraux statueront sur son cas.

Le comte de Paris demande à servir dans l'armée française en cas de guerre

Paris, 5 mai. — Le comte de Paris vient d'adresser au président de la République une lettre dans laquelle il rappelle que l'article 1er du décret du 16 avril 1939 admet tout étranger à contracter dès le temps de paix un engagement dans l'armée française et à y servir en temps de guerre. Le comte de Paris rappelle, en outre, que l'exposé des motifs des décrets du 21 avril affirme nettement qu'« aucune raison tirée de la race ou de la religion ne peut rompre l'égalité entre les citoyens et qu'aucune réserve née d'une circonstance héréditaire ne saurait atteindre, à l'égard de l'un d'entre eux, le sentiment de fraternité qui unit tous les membres de la famille française. »

Le comte de Paris estime que ces textes enlèvent au gouvernement tout motif de l'exclure des rangs de l'armée, au cas où la France serait entraînée dans un conflit. Il demande au président de la République de lui faciliter l'accomplissement de son devoir et souligne qu'étant possesseur du brevet de pilote français, il est certain de pouvoir être utilisé dans les rangs de l'armée. « Il va de soi, conclut-il, que le fait d'appartenir à l'armée excluera, pour moi, toute activité politique. »

L'organisation des colonies de vacances en faveur des pupilles de la nation

La commission permanente de l'Office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation, a décidé d'organiser, en 1939, comme les années précédentes, pendant les mois de juillet et août, des Colonies de vacances à la mer (sanatorium de Zuydcoote) et à la campagne (préventorium de Tréion) en faveur des pupilles de la nation, âgés de 7 à 14 ans, déficients mais non malades.

Les familles, désireuses de bénéficier des avantages ainsi accordés, doivent adresser une demande écrite à l'Office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation (service des pupilles de la Nation), 171, boulevard de la Liberté, à Lille (annexe de la Préfecture). Il est recommandé, dans les cas particuliers, de joindre un certificat du médecin traitant qui constituera toujours, pour la commission médicale de l'Office départemental, un élément favorable d'appréciation en ce qui concerne le choix de la colonie (à la mer ou à la campagne, suivant l'état de santé de l'enfant).

Le nombre de places disponibles étant relativement limité, il est conseillé aux parents des enfants que cette initiative intéresse, de se mettre en instance dès que possible.

NOS FEUILLETONS

LIRE, PAGE 9,

notre nouveau feuilleton :

BENJAMINE

une histoire palpitante d'intérêt due à la plume de MAXIME LA TOUR

— Deux sous-marins anglais ont été lancés vendredi à Barrow-In-Furness aux chantiers navals de Vickers Armstrong et baptisés respectivement « Triad » et « Truant ».

— Un avion de la Royal Air Force s'est abattu la nuit dernière à l'aérodrome de Cottemore, près de Oakham (Rutlandshire). Les trois occupants ont été tués.

— Le général Waldman, chef du corps médical de l'armée allemande, est arrivé à New-York, à bord de l'« Europa », accompagné de plusieurs hauts fonctionnaires de l'armée allemande.

CARNET

Naissances

— Huguette, Georges, Robert et Marcel Lion ont la joie de vous annoncer la naissance de leur sœur, Chantal.

De la part de M. et Mme Georges Lion-Vandevenne, 222, Bd de l'Egalité, Tg. 8d

— M. et Mme A. Balois-Deareusseaux sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fille, Martine.

Aulnay-sous-Bois (S.-et-O.), 18 avril. 3, Allée Jeanne-Hachette. 80073d

— M. et Mme Robert Castelain-Bruyère sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fils, Pierre.

Roubaix, 29 avril, 79, rue d'Alsace. 21d

— M. et Mme Félix Dubois-Verley sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils, Michel.

Roubaix, 26 avril, 29, rue du Trichon. Mardi 9, mercredi 10. 18205d

— M. et Mme Jean Malard-Lestienne sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille Chantal.

Wasquehal, rue Pasteur, le 25 avril.

Fiançailles

— M. et Mme Jean Dujardin sont heureux de vous annoncer les fiançailles de leur fille, Isabelle, avec le lieutenant de vaisseau Pierre Béret, Chevalier de la Légion d'honneur. — Mardi 9 mai.

12, rue Victor-Hugo, Douai. 8865d

— M. et Mme Emile Barrois-Sion sont heureux de vous annoncer les fiançailles de leur fils, François, avec Mademoiselle Christiane Leys.

Marcq-en-Barœul, 3, Avenue-Foch.

— M. et Mme Léon Leys-Fauchille sont heureux de vous annoncer les fiançailles de leur fille, Christiane, avec Monsieur François Barrois.

Lille, 10, rue des Poissonceaux.

Ces avis tiennent lieu de faire-part. d

Mariages

— Mardi 2 mai, a été célébré dans l'intimité, en l'église Notre-Dame, le mariage de Mlle Suzanne Coupleux avec Monsieur René Lecocq.

— Le mariage de Mademoiselle Colette Delannoy avec M. Paul-Noël Delabouère qui avait été remis en raison des événements, sera célébré le mardi 9 mai, à 10 heures 30, en l'église Notre-Dame, à Armentières. 88088d

A Thélus un accident d'automobile fait plusieurs blessés

Jeudi, vers 21 h. 15, sur la route nationale Arras-Lens, une automobile pilotée par M. Auguste Caudelier, domicilié à Arras s'est jeté sur le chasse d'un camion incendié laissé sans éclairage sur la route.

Le choc fut très violent, et la voiture après avoir fait une embardée fut lancée contre un arbre.

Tous les passagers de la voiture furent blessés plus ou moins grièvement. Mme Caudelier porte de multiples contusions, ainsi que Mme Philippé, femme d'un garagiste de Vingles.